



BEPA CONDUITE DE PRODUCTIONS AGRICOLES

Transformation en 2^{de} professionnelle Productions Animales pour la rentrée scolaire 2009 en vue de préparer un Bac Pro en 3 ans

Dans l'attente des nouveaux programmes, nous laissons à titre indicatif l'architecture de la 1^{ère} année de BEPA. Les modules devraient rester les mêmes en 2^{de} professionnelle. Seuls les volumes horaires risquent d'être modifiés.

Cette formation s'adresse aux jeunes souhaitant accéder à des emplois dans le secteur de la production agricole.

I - ADMISSION :

Après examen du dossier scolaire pour les élèves issus en priorité d'une classe de

- 3^{ème} de collège
- 3^{ème} Technologique
- Terminale CAPA ou CAP

éventuellement d'une classe de 3^{ème} préparatoire - 2nde générale ou Technologique – CLIPA

II - ETUDES :

Durée 2 années - Seconde professionnelle - Terminale B.E.P.A

III - ENSEIGNEMENT :

L'enseignement est réparti en modules qui font l'objet de contrôles en cours de formation comptant pour la moitié dans la délivrance du diplôme final.

IV – PROGRAMMES :

Modules Généraux :

G1 : Français	160 heures	G4 : Vie civique et culturelle	105 heures
G2 : Langues	120 heures	G5 : Monde contemporain	100 heures
G3 : Éducation physique	165 heures	G6 : Mathématiques	170 heures

Modules Secteurs Professionnels :

S1 : Economie	120 heures
S2 : Biologie	90 heures
S3 : Physique	75 heures

Modules Spécialités Professionnelles :

P1 : Gestion	80 heures
P2 : Techniques d'élevage	210 heures
Pratique encadrée	180 heures

Modules d'Adaptation Régionale : 90 heures

Transformation du lait sur l'exploitation et vente directe de produits fermiers

Modules d'Initiative Locale : 90 heures

Valorisation des alpages et agrotourisme

V - STAGES :

- 12 semaines en exploitation laitière

VI - POURSUITE D'ETUDES ET DEBOUCHES PROFESSIONNELS :

Pour les titulaires du BEPA

- Bac Professionnel dans la même filière ou une filière voisine
- Brevet de Technicien Agricole
- Bac Technologique Agricole pour les élèves ayant un excellent niveau

Emploi : Salarié en exploitation agricole, dans les organisations professionnelles agricoles (Services de remplacement, coopératives, services techniques...)

REMARQUES :

Il est rappelé que les jeunes qui souhaitent s'installer en tant que chef d'exploitation agricole doivent, s'ils désirent bénéficier des avantages liés à la capacité professionnelle agricole (subventions, prêts accès au foncier...) justifier d'un diplôme de niveau IV (Bac Pro, BP, REA).